



Pour une Politique Agricole, Alimentaire et Climatique bretonne

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire,
Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne,

Composante importante de l'économie régionale à côté du tourisme et de la pêche, l'agriculture bretonne occupe la majeure partie de l'espace régional ; elle s'appuie sur un niveau élevé d'intrants (engrais, pesticides, protéines,...) et de consommation énergétique. Ces deux caractéristiques majeures, associées à la concentration des productions animales et à l'intensification culturelle, ont engendré une forte pression de cette activité sur l'environnement de notre région et ses ressources : eau, air, sols, biodiversité.

La réforme de la PAC entrée en vigueur en 1992 n'a pas permis de mettre fin aux incohérences entre les aides économiques et les incitations environnementales. Celle de 2014 a amélioré l'intégration des enjeux environnementaux, sans toutefois opérer un virage déterminant dans le soutien à la performance écologique des exploitations.

L'importance des fonds publics apportés à l'agriculture dans le cadre de la PAC justifie pleinement que soit améliorée la cohérence de ces aides avec les objectifs environnementaux que se sont donnés l'État mais aussi le Conseil régional de Bretagne, dans de nombreux programmes comme Ecophyto, SDAGE, Plan Lutte Algues vertes, Plan Breton pour l'Eau, Schéma Régional de Cohérence Écologique, ...

L'intensification de l'agriculture doublée d'une concentration élevée des productions animales, largement encouragée par la PAC, a engendré de multiples dégradations de l'environnement régional. Cette situation doit en outre aujourd'hui s'apprécier au regard des inéluctables dérèglements climatiques à venir. Les réformes successives de la PAC ne sont ainsi pas parvenues à atteindre l'objectif de préservation des ressources, mais pas davantage de maintien de l'emploi agricole ou de l'atteinte d'un revenu satisfaisant pour les paysans.

La prise de conscience d'une majorité d'acteurs agricoles, l'évolution des politiques publiques répondant à la demande sociale et aux exigences des directives européennes, ont conduit à améliorer partiellement la situation. Ces progrès sont positifs mais la situation régionale demeure globalement encore très préoccupante, notamment à l'amont des sites touchés par les marées vertes. La baisse des nitrates ne doit pas en outre masquer, ni l'eutrophisation généralisée des plans d'eau, ni la contamination élevée par les pesticides, ni l'érosion continue de la biodiversité ordinaire des zones agricoles.

Des initiatives très positives (développement de l'agriculture biologique, systèmes herbagers, porc sur paille) ont émergé et permis à des milliers d'exploitations de combiner performance économique et progrès environnementaux. Les MAEC systèmes et les aides bio ont permis d'engendrer de véritables changements de pratiques et ont démontré leur efficacité économique. Nos organisations dressent donc un bilan plutôt positif de la gestion par la Région de ces dispositifs qui ont rencontré un franc succès prouvant la capacité et la volonté de nombreux paysans et paysannes à s'engager dans une démarche de transition agroécologique.

Nous regrettons donc les premières annonces du gouvernement concernant le dossier PAC-2020 et notamment la volonté affichée de reprise en main au plan national d'une grande partie des aides du 2^e pilier. Nous les regrettons d'autant plus que **nous sommes aujourd'hui favorables à la demande formulée par la Région Bretagne d'expérimenter une gestion totale de la PAC (pilier I et II)**. Ce budget de près de 500 M€/an est un formidable levier pour orienter l'agriculture bretonne et mettre enfin en cohérence les deux piliers, pour que l'ambition affichée par la Bretagne du « bien manger » passe aussi par le « bien produire ».

Bien produire, c'est pour nos organisations permettre à l'économie bretonne de faire du dérèglement climatique, et de l'effondrement de la biodiversité, une priorité. Cette transition passe par une politique cohérente sur les plans économique, alimentaire, social, environnemental. Elle devra permettre de se poser les questions essentielles comme celle de l'accompagnement à la baisse du nombre d'animaux produits en Bretagne, levier essentiel de la baisse des émissions de GES, des consommations d'eau et des importations de soja (déforestation importée). D'autres enjeux prioritaires devront en découler, renouvellement des générations et maintien de fermes à taille humaine, transition énergétique, sortie des pesticides, relocalisation de la production et de la consommation, restauration et préservation de la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, la régionalisation totale de la PAC en Bretagne devra intégrer une ouverture des instances de gouvernance à la société civile et aux décideurs en charge de l'environnement et de la santé à l'échelle régionale.

L'objectif environnemental ne pourra pas être atteint sans une cohérence avec le volet économique et social, et notamment le principe même d'une rémunération des actifs plutôt que des hectares, par :

- une aide minimale ou « petite ferme » de 5000 €/actif paysan et un plafonnement à 25000 €,
- un transfert du 1^{er} pilier vers le 2^e pour accompagner les paysan.nes dans la transition,
- des aides au développement de l'autonomie protéique et à la baisse du nombre d'animaux,
- un soutien marqué à la prairie et au système bocager.

Concernant le second pilier la priorité doit être donnée à l'accompagnement de la transition par :

- la poursuite et le renforcement des MAEC systèmes et aides bio (conversion et maintien),
- la création d'aides à la diversification, à la baisse des cheptels, à la montée en gamme et à l'autonomie des fermes,
- le relèvement de l'âge limite pour percevoir l'aide à l'installation et une DJA qui intègre les nouveaux enjeux.

Enfin, nos organisations appellent à renoncer à tout financement public des assurances privées et à s'attacher à permettre la régulation des marchés et la maîtrise des productions pour prévenir les crises et garantir des prix agricoles rémunérateurs ainsi que l'amélioration générale de la résilience des fermes.

Par cette lettre nos organisations associatives, qui représentent plus de 150 associations bretonnes engagées pour la protection de la nature, demandent au gouvernement de répondre favorablement à la demande de la Région Bretagne d'expérimenter **une gestion totale de la PAC (pilier I et II) au service des consommateurs, des paysans, des milieux naturels et du climat**.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous prions d'agréer, monsieur le Ministre, madame la Ministre, monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le 05/02/2020



Jean-Luc Toullec
Président de la Fédération Bretagne Nature
environnement



Alain Bonnec
Président d'Eau et Rivières de Bretagne



Gwenola Kervingant
Présidente de Bretagne Vivante



Carole Lebechec
Présidente du Réseau Cohérence